

Sommaire

1 Généralités.....	1
1.1 Objet du C.C.T.P.	1
1.2 Prescription générales.....	1
1.3 Exécution des travaux.....	1
1.4 Réception des travaux.....	1
2 Prescriptions techniques particulières.....	1
2.1 Implantation et mise en œuvre.....	1
2.2 Spécifications techniques.....	2
2.3 Qualité des matériaux.....	2
2.4 Normes D.T.U. - Règlements divers.....	2
2.5 Localisation des ouvrages.....	2
2.6 Nettoyage.....	2
3 Description des ouvrages.....	2
4 Délais.....	3

1 Généralités

1.1 Objet du C.C.T.P.

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières définit les spécifications des matériaux, produits et conditions d'exécution des prestations pour des travaux de **pose d'une clôture autour des ateliers techniques du port de plaisance qui sera équipée d'un portail coulissant et d'un portillon.**

Cette clôture a pour objectif de protéger le site des ateliers contre tout franchissement et de garder une harmonie esthétique avec la clôture de la station et de la déchetterie du site.

1.2 Prescriptions générales

Le présent CCTP n'étant pas limitatif, il appartiendra aux entreprises de prévoir toutes les études et sujétions nécessaires au parfait achèvement des travaux.

Le candidat pourra prendre connaissance des lieux, notamment pour vérifier les cotes et les conditions d'exécution des prestations. Les éventuelles visites auront obligatoirement lieu sur rendez-vous : contact M. Mariller, adjdst@loctudy.fr, 07 63 76 35 51

1.3 Exécution des travaux

L'ensemble sera exécuté dans les règles de l'art suivant les normes et règlements en vigueur, notamment ceux publiés dans le D.T.U.

Les entrepreneurs pourront présenter des variantes, sous réserve qu'elles présentent des caractéristiques et des garanties équivalentes dans tous les domaines, aux marques indiquées.

Les frais résultants de nettoyage, réparation d'ouvrages détériorés, malfaçons, changement de marque de matériaux, etc... en cours de travaux ne seront en aucun cas imputés en travaux supplémentaires.

Durant les travaux, les entreprises, chacune en ce qui la concerne, devront assurer la sécurité permanente du chantier conformément aux lois et textes en vigueur, aussi bien pour le public, les tiers que pour les ouvriers y travaillant. **Toutes les prestations relevant de la sécurité devront être implicitement incluses dans les prix des entreprises même si elles ne sont pas explicitement décrites.**

1.4 Réception des travaux

Il sera procédé à une réception d'achèvement des travaux en présence de l'entreprise et du maître d'ouvrage.

2 Prescriptions techniques particulières

2.1 Implantation et mise en œuvre

L'entrepreneur devra prendre connaissance des lieux, vérifier les cotes et provoquer toutes les explications nécessaires sur les points qui lui paraîtraient insuffisamment détaillés, sur ce qui lui semblerait avoir été omis ou sur les contradictions qu'il pourrait relever.

Il ne pourra par la suite arguer d'une erreur, d'une omission pour ne pas exécuter suivant les règles de l'Art, les travaux qui lui incombent ou pour prétendre ultérieurement à un supplément de prix.

Il devra effectuer tous les travaux afférents à son corps d'état prévus ou imprévus de façon à arriver à l'entier et parfait achèvement des ouvrages.

L'entrepreneur devra supporter toutes les sujétions relatives à la mise en place et au fonctionnement de son matériel.

2.2 Spécifications techniques

Tous les matériaux et tous les matériels posés devront répondre aux spécifications et aux normes en vigueur.

Des matériaux et des revêtements de surface aptes à résister aux conditions corrosives et abrasives particulières à l'air marin devront être privilégiés, tout comme pour la visserie/boulonnerie.

2.3 Qualité des matériaux

Les matériaux employés seront de première qualité.

Fiches produits à fournir avec l'offre.

2.4 Normes D.T.U. - Règlements divers

L'ensemble des travaux devra être conforme à toutes les normes de DTU et de règles en vigueur.

2.5 Localisation des ouvrages

- Port de plaisance

2.6 Nettoyage

L'entreprise assurera l'entretien du chantier qu'elle occupe et devra, au fur et à mesure des travaux et au moment où elle quitte le chantier, procéder à l'enlèvement de son matériel, de ses gravats et d'une manière générale, de tout ce qui, résultant du fait des travaux entrepris par elle, risquerait de gêner, salir, encombrer ou nuire à la propreté du chantier ou aux travaux de corps d'état venant à la suite.

3 Description des ouvrages

Dimensions et caractéristiques indicatives :

Clôture

- 71ml de panneaux rigides
- Hauteur entre 1m70 et 2m
- Ral blanc 9010

Portillon

- Largeur entre 0.90 et 1m20
- Hauteur entre 1m70 et 2m
- Ral blanc 9010
- Serrure identique au portail

Portail coulissant

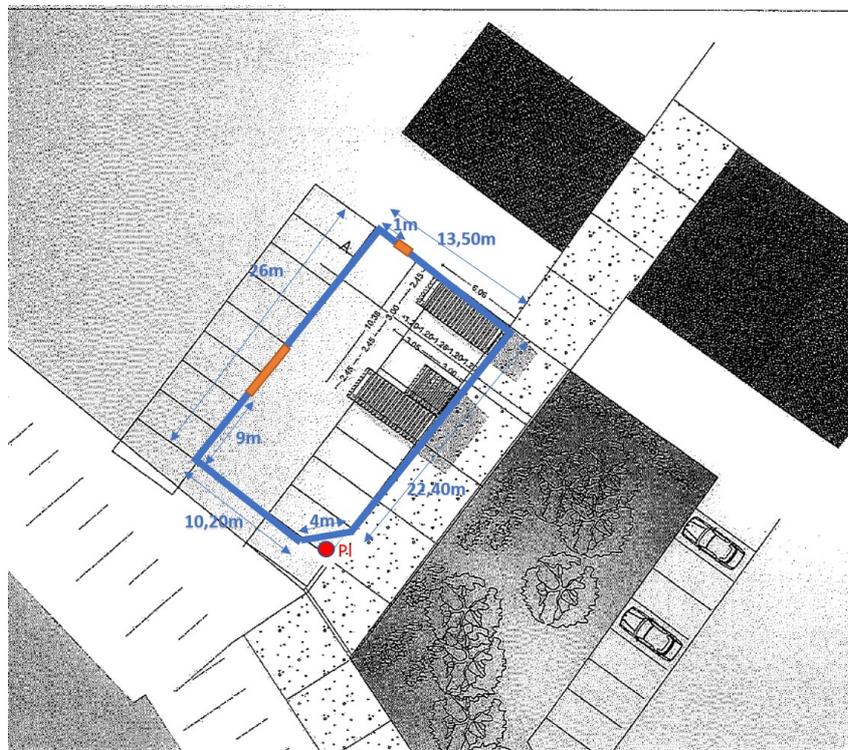
- Largeur : 4m
- Hauteur entre 1m70 et 2m
- Ral blanc 9010
- Non motorisé, serrure identique au portillon

Une variante avec un portail coulissant de 3m et donc 27ml de clôture est également à proposer.

Visuel éventuel projet



Plan de masse



Clôture Ateliers du port

-  71,10 ml de clôture en panneaux rigides (H=170)
-  1 portillon coulissant de 4 m
-  1 portillon d'un mètre
-  Poteau Incendie

4 Délais

La prestation doit être réalisée **dans les 6 mois suivant la commande.**